

## **Compte rendu du Conseil municipal du 21 Novembre 2019** **(modifié suite au conseil municipal du 23 décembre 2019)**

Dûment convoqué le 14 novembre, le Conseil Municipal d'AIRION s'est réuni en session ordinaire le 21 Novembre 2019 à la mairie, sous la présidence de M. Jukiel Yannick Maire.

La séance est ouverte à 19H15

### **Sont présents :**

- M. Yannick Jukiel
- Mme Marie-France Sionneau
- Mme Sandrine Dretz
- Mme Agnès Boillet
- Mme Françoise Dupré
- M. Alain Delahoche
- M. Eric Priem
- M. Fabien Thomas

### **Absents excusés :**

- Mme Roseline Quandalle
- M. Claude Duchemin
- M. Vincent Breton donne pouvoir à M.Fabien Thomas

**Présents : 8 Pouvoirs : 1 Votants : 9**

Mme Roseline Quandalle informe l'ensemble du conseil municipal quelle ne serait plus présente aux réunions du conseil municipal pour des raisons médicales, et ce, jusqu'à la fin du mandat.

### **Ordre du Jour :**

M. Jukiel, Maire de la commune, demande le rajout de deux sujets à l'ordre du jour, ils sont ajoutés ci-dessous aux numéros 14 et 15.

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 Octobre 2019
3. Achat d'une licence Légifrance

4. Espaces verts : externalisation tontes et tailles, tailles des tilleuls, coupe des peupliers.
5. Adhésion au comité des œuvres sociales (COS) pour les employés communaux.
6. CTEC de la Brèche – projet de restauration de zones humides (proposition du syndicat mixte, calendriers, retour sur la réunion publique du 13 novembre etc.).
7. Groupement de commandes pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire (2020-2022)
8. ADICO : validation devis, décision modificative pour l'acquisition du matériel et l'installation des nouvelles licences – section investissement.
9. Géoportail de l'urbanisme (GPU) – prestation de numérisation du plan local d'urbanisme pour versement dans le GPU.
10. Taxe d'aménagement.
11. Modifications statutaires du SE60.
12. Rapport d'activité du SE 60.
13. Décision modificative validée en conseil municipal à reprendre (En HT au lieu de TTC).
14. Délibération autorisant M. le Maire à demander des subventions auprès du Département
15. Convention de déneigement
16. Questions diverses du conseil municipal.
17. Questions de la salle.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marie-France Sionneau

### **2. Approbation du conseil municipal du 17 octobre 2019**

#### ***Vote du conseil municipal***

⇒ Pour : 6 voix    Contre : 0    Abstention : 3

### **3. Achat d'une licence Légifrance**

Cette demande a été faite par le secrétariat de la mairie, pour la complétude des dossiers, notamment juridique.

Le vote a été reporté à une prochaine séance. En effet, la commune a déjà une adhésion à l'UMO. Il est possible également d'accéder au site de LEGIFRANCE à titre gratuit, ainsi qu'à un ensemble de sites permettant de trouver des réponses aux questions juridiques afin de sécuriser les actes.

L'ensemble du conseil municipal souhaite avoir plus d'informations, notamment sur le coût financier de cet achat.

### **4. Espaces verts : externalisation tontes et tailles, taille des tilleuls, coupe des peupliers.**

Dans l'immédiat, nous sommes en possession d'un seul devis, dont le coût est de 20 490 € TTC.

D'autres devis vont être demandés, afin de prendre une décision finale.

Par ailleurs, le lycée agricole d'Airion serait intéressé pour participer à la taille des haies, et l'implantation du fleurissement durable sur la commune, plus spécifiquement au niveau du square.

Cette démarche rentrerait dans le cadre de l'apprentissage des étudiants.

Concernant le fleurissement, le lycée agricole d'Airion se rapprocherait du lycée horticole de Ribécourt, spécialisé dans les végétaux.

Ces jeunes seraient encadrés par les responsables du lycée. Néanmoins, il est nécessaire de prendre attache auprès de notre assurance GROUPAMA, pour savoir s'il y a besoin de souscrire une couverture d'assurance complémentaire ainsi que son coût. M. Priem se charge de nous apporter des éléments de réponse à ce sujet.

Les membres du conseil municipal sont d'accord, sur le principe de la collaboration des lycéens, dans les travaux de la commune.

Au sujet de la coupe des peupliers, deux parcelles ont été identifiées. Aucun arbre n'a été dénombré malade sur ces parcelles, ce qui n'est pas le cas pour les autres parcelles. La coupe des peupliers se fait sur une période allant du mois d'octobre au mois de février.

Par ailleurs, ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 80% si la commune adhère au CTEC (contrat de territoire eau et climat).

A propos de la taille des haies situées aux Garignons, des devis vont être demandés. Il est impératif de désépaissir et diminuer la hauteur de la haie (ramener à 1m80).

Deux devis seront demandés pour des travaux différents.

- 1er devis, taille de la haie sur les deux côtés, et diminution de la hauteur.
- 2eme devis, taille d'un seul côté, et diminution de la hauteur.

Il est également possible d'utiliser un lamier d'élagage pour la coupe de la haie, M. Priem se renseigne sur cette solution.

Concernant la taille des tilleuls au Haras, Mme Dupré signale que ce travail devait être fait début novembre par l'entreprise DEMOUCRON.

M. Jukiel se renseigne auprès de l'entreprise.

Mme Dupré demande si quelque chose est prévu cette année, pour le ramassage des feuilles aux Haras, et aux Garignons.

Les années précédentes, M. Lustofin se rapprochait de la commune d'Agnetz pour solliciter leur aide.

M. Jukiel informe que rien n'était prévu dans l'immédiat, mais qu'il allait se renseigner auprès d'Agnetz.

## **5. Adhésion au comité des œuvres sociales (COS) pour les employés communaux.**

Le COS (Comité des œuvres sociales), est un organisme social interne à une collectivité, permettant à ses agents d'accéder à des prestations à caractère social, culturel ou de loisir. Seuls les travailleurs permanents peuvent disposer de ces avantages.

Trois salariés ont la possibilité de bénéficier du COS. Le coût annuel pour la commune est de 470 €.

N'ayant aucune évaluation, et aucun retour sur l'utilisation du COS par le personnel, il n'est pas possible de voter en toute objectivité.

Il est donc décidé de reporter ce sujet, en attente d'information complémentaire.

**6. CTEC de la Brèche – projet de restauration de zones humides (proposition du syndicat mixte, calendriers, retour sur la réunion publique du 13 novembre etc.)**

Une réunion publique a été organisée par la mairie en date du 13 novembre, au sujet du projet de restauration de la zone humide du ru d'Airion, et de la restauration hydro morphologique de l'Arré.

M. Jukiel tient tout d'abord à faire remarquer, que seul 10 personnes étaient présentes. 5 membres du conseil municipal, et 5 administrés.

Il est regrettable, après avoir reproché à la mairie le manque de communication, de voir si peu de personnes concernées par les problématiques du village.

Le but de cette réunion était de présenter le programme de l'agence de l'eau Seine Normandie pour la période de 2019-2024. Ce programme, d'une durée de 5 ans, est destiné prioritairement aux communes, sous la forme du CTEC, (contrat de territoire eau et climat).

Ce programme vise à encourager les acteurs à adapter dès à présent leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets.

L'agence de l'eau Seine-Normandie apporte une aide technique et financière sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 80% pour toutes les communes adhérentes.

Plus concrètement, la commune d'Arion souhaite aménager une zone de biodiversité, au sein même du village. Cette zone humide se situe derrière le stade de football.

Plusieurs petites mares, de différentes dimensions seront mises en place, pour favoriser la diversité de la faune et de la flore.

Le projet concerne également la restauration hydro morphologique de l'Arré sur un linéaire de 90 mètres.

Une étude financière a été faite, le coût estimatif de ces travaux s'élève à 30 000 euros, seul 6 000 euros seraient à la charge de la commune, dans le cas d'une adhésion au CTEC.

L'adhésion au CTEC, n'est pas une contrainte pour la commune, celle-ci n'ayant pas l'obligation d'effectuer les travaux dans les 5 ans. Cependant, en cas de non adhésion, la commune ne pourrait pas obtenir de subvention, et l'impact budgétaire serait conséquent.

***Vote du conseil municipal pour l'adhésion au CTEC***

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

**7. Groupement de commandes pour l'entretien annuel de la voirie communale et d'intérêt communautaire (2020-2022)**

Cette adhésion va permettre à la commune de bénéficier d'un tarif préférentiel, notamment pour le gravillonnage.

Des travaux de réfection pourront être repris notamment dans la rue de l'Eglise, où l'émulsion de bitume n'est pas de bonne qualité.

***Vote du conseil municipal pour l'adhésion au groupement de commande***

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

**8. ADICO : validation devis, décision modificative pour l'acquisition du matériel et l'installation des nouvelles licences – section investissement.**

Le PC initialement commandé n'étant plus disponible, l'ADICO nous propose un PC plus performant à un coût moindre.

***Vote du conseil municipal pour l'achat du PC d'un montant de 1 275.89 TTC.***

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre une nouvelle DM (décision modificative) pour déterminer la ligne budgétaire.

Il est donc proposé d'utiliser celle du saloir, l'achat de celui-ci n'étant plus à l'ordre du jour.

- Opération : 139    article : 2183 pour un montant de 1 275.89 TTC.

***Vote du conseil municipal pour une nouvelle DM d'un montant de 1 275.89 TTC.***

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

**9. Géoportail de l'urbanisme (GPU) – prestation de numérisation du plan local d'urbanisme pour versement dans le GPU.**

A partir du 01 janvier 2020, les communes ont l'obligation de présenter leur P.L.U en format électronique. Notre P.L.U étant en format papier, il est impératif de le digitaliser.

Trois devis ont été reçus des entreprises suivantes :

- **AET**, pour un montant de 1 410.00 TTC (pas d'information sur le délai de mise aux normes).
- **ARVAL**, pour un montant de 1 332.00 TTC, délai d'une journée.
- **URBASERVICES**, pour un montant de 1 567.20 TTC, délai d'une Journée.

La société URBASERVICE, a, par le passé travaillé sur le PLU de la commune. De ce fait, elle dispose déjà de toutes nos données, ce qui facilite la gestion de l'historique de la commune.

Il en ressort, que le mieux disant est l'entreprise URBASERVICES.

***Vote du conseil municipal pour le choix d'URBA SERVICES.***

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

**10. Taxe d'aménagement.**

La commune doit prendre une décision avant le 30 novembre pour déterminer le taux de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement est une taxe qui s'applique pour les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement qui nécessitent des autorisations de travaux.

Il est proposé un taux de 4%, ce taux sera applicable dès le 01 janvier 2020.

***Vote du conseil municipal pour un taux de 4% sur la taxe d'aménagement.***

⇒ Pour : 8 voix    Contre : 0    Abstention : 1

**11. Modifications statutaires du SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise)**

La modification statutaire du SE60 vise à améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale, avec une offre de services fiabilisée et renforcée, pour mieux répondre aux besoins et attentes des territoires.

Par ailleurs, pour plus d'efficacité, les délégués représentants passeront de 211 sièges à 122 sièges, tout en préservant l'équilibre urbain/rural et au plus un siège par EPCI adhérent.

Aujourd'hui, la commune possède un siège.

***Le conseil municipal doit prendre une délibération sur le statut du SE60 .***

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

**12. Rapport d'activité du SE 60.**

Le dossier préparé par le secrétariat pour le Conseil n'étant pas complet, le vote a été reporté.

**13. Décision modificative validée en conseil municipal à reprendre (en HT au lieu de TTC).**

Une première délibération avait été votée, concernant la lame de déneigement, pour un montant de 5 000 € HT. Il est nécessaire, pour le conseil municipal de prendre une nouvelle délibération, car la délibération doit être exprimée en TTC, soit pour un montant 6 000 € TTC.

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

**14. Délibération autorisant M. le maire à demander des subventions auprès du Département suite à une sollicitation dans le cadre des subventions 2020.**

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

**15. Conventions de déneigement.**

Dans l'immédiat, les tarifs de 2019 ne sont pas encore connus.

Le coût prévisionnel a été effectué selon un ancien barème (2016/2017).

La prestation complète, serait d'environ 57 € de l'heure, sur la base d'une lame de déneigement de 2.50 mètres. En comparaison avec l'Aisne, dont le tarif est 56 € de l'heure, nous restons dans une fourchette tout à fait cohérente.

Il est proposé, pour la saison hivernale, la signature de conventions de déneigement avec les deux exploitants du village. Dans un souci d'égalité de traitement, l'application d'un tarif unique défini la chambre d'agriculture de l'Oise, sera effectuée de la même pour les deux agriculteurs malgré la proposition de l'un d'entre eux de ne percevoir qu'une subvention qui permettrait de couvrir le seul coût du carburant afin de ne pas trop amputer le budget communal en cas d'épisode(s) neigeux

Par ailleurs, la décision de faire appel aux agriculteurs sera activée en cascade uniquement par M. Jukiel, Maire de la commune puis, en cas d'empêchement, par M. Thomas, conseiller municipal en charge des espaces verts puis, en cas d'empêchement, par Mme Dretz 2eme adjointe.

⇒ Pour : 9 voix    Contre : 0    Abstention : 0

#### **16. Questions diverses du conseil municipal.**

M. Jukiel, informe qu'un nouveau boudrome ouvert à tous, a été construit bénévolement par des membres du CAL, certains membres du conseil municipal, ainsi que des administrés. Il tient à les remercier pour leur investissement. Le financement a été pris en charge en totalité par le CAL.

#### **Dates à retenir :**

##### Remise des prix du village fleuri

- Novembre Vendredi 29 novembre à 18H

##### Calendrier des prochaines réunions du conseil municipal :

- Décembre, Mardi 17 décembre à 19H15
- Janvier, Mercredi 22 janvier à 19H15
- Février, Jeudi 27 février à 19H
- Mars, Vendredi 06 mars à 19H15

#### **Informations du Maire :**

- ✓ Les travaux du Bel Air vont démarrer très prochainement, avant la fin de novembre.
- ✓ Un nouveau radar tourelle va être installé, en remplacement de l'ancien.  
Le radar tourelle est un nouveau type de radar capable de détecter plusieurs infractions routières simultanément, et de contrôler 32 véhicules à la fois.
- ✓ Une société d'éoliennes a contacté la Mairie pour présenter un projet sur la commune. Une réunion d'information sera organisée à l'attention du Conseil Municipal.
- ✓ Les principales serrures de la mairie vont être changées, le coût financier s'élève à 700 euros.  
Les clés seront remises aux personnes habilitées à accéder dans les parties communales, avec des degrés d'accessibilités selon les besoins et obligations de chacun.
- ✓ Afin de pallier les difficultés de connexion à internet rencontrées par le secrétariat.  
La fibre sera installée en mairie, avec deux lignes téléphoniques, une pour la mairie, l'autre pour l'école. Deux lignes pour un même forfait dont le coût sera environ de 100 € /mois.  
En cas de problème, le secrétariat sera doté d'une clé 4G.

- ✓ Une réunion a eu lieu avec le SE60 pour le projet de la rue du château d'eau. Une réunion publique est prévue courant janvier 2020. Les travaux sont programmés pour le début d'année, et devrait être terminés fin 2020.
- ✓ M. Priem informe que la gestion de l'assainissement est transférée au 1er janvier 2020 à l'entreprise HYDRA. Cette société intervient déjà en Seine-Maritime et dans l'Eure.  
Il n'y aura aucun changement pour les consommateurs, mise à part la réception d'une seule facture, au lieu de deux actuellement.
- ✓ M. Delahoche informe le conseil municipal d'un problème d'éclairage aux Garignons. Un lampadaire ne fonctionnerait plus. M. Breton va s'en occuper.

**Question du public :**

Un administré demande si l'on va profiter des travaux, rue du château d'eau pour retirer définitivement le transformateur électrique.

M. Jukiel informe que cela n'est pas prévu dans les travaux du SE60.

**La séance est levée à 23 heures.**

Le Maire,  
Yannick JUKIEL

